



Paroisse Notre-Dame en Bouchardais
Sanctuaire Notre-Dame de la Prière
Parvis du Chanoine Ségelle 37220 L'Île-Bouchard

Bulletin de don

Comment nous aider ? En nous adressant un don.

Les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu, selon l'article 200 du Code général des impôts, peuvent bénéficier d'une réduction fiscale de 66% jusqu'à 20% des revenus.

Vous avez également la possibilité de faire des legs au profit de la paroisse/sanctuaire Notre-Dame de la Prière, et ce sans léser vos héritiers, grâce aux déductions fiscales.
S'adresser à Jacky Petit (06 18 71 74 00).

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, selon l'article 238 bis du Code général des impôts, peuvent bénéficier d'une réduction fiscale de 60% jusqu'à 5 pour mille du Chiffre d'Affaires.

Chèques impérativement à l'ordre de « *Association diocésaine de Tours* »

Nom et prénom :

OU

Raison sociale de l'Entreprise :

Nom et prénom du dirigeant :

Adresse complète :

Désire que ce don soit destiné à la paroisse / sanctuaire Notre-Dame de la Prière de l'Île-Bouchard pour la réalisation du centre d'accueil des pèlerins, Accueil Notre-Dame.

Montant du don: €

en espèces (pas de reçu fiscal)

chèque postal ou bancaire à l'ordre de : Association Diocésaine de Tours

Date.....

Signature.

N.B. Le reçu fiscal sera délivré aux donateurs par l'Association Diocésaine de Tours.

Bulletin à joindre à votre don et à adresser à :

Paroisse / Sanctuaire Notre-Dame de la Prière
Presbytère, parvis du Chanoine Ségelle - 37220 L'Île-Bouchard - 02 47 58 51 03
dons@ilebouchard.com www.ilebouchard.com Facebook et Twitter : IleBouchard